



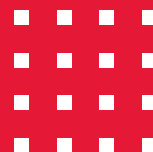
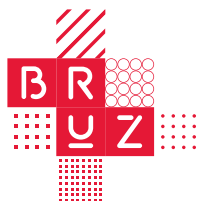
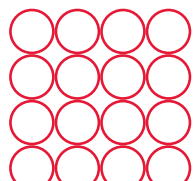
SERVICES VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION

Maison des Associations

59 avenue Alphonse Legault

02 23 50 30 07

vieassociative@ville-bruz.fr



CHARTRE D'ENGAGEMENTS MUTUELS VILLE DE BRUZ ET ASSOCIATIONS



La présente charte a pour objectif
de préciser les engagements prioritaires
entre les associations et la Ville de Bruz.



LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE BRUZ :



MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES AU SERVICE DES ASSOCIATIONS :

- Faciliter l'accès aux nouvelles associations.
- Simplifier les démarches des associations par la mise en place d'outils.
- Mettre à disposition des documents sur le fonctionnement d'une association.
- Faciliter l'accès à la formation et aux échanges de pratiques.
- Apporter une aide logistique et financière par la mise à disposition de locaux, d'équipements municipaux, de matériels et le versement de subventions.



VALORISER LE BÉNÉVOLAT ET LES ASSOCIATIONS :

- Valoriser les associations et leurs bénévoles dans les différents supports de communication de la Ville (Site Internet, Semaine à Bruz, Bruz Mag) et autour d'événements ponctuels.
- Valoriser l'implication des bénévoles et adhérents lors de manifestations dédiées.
- Favoriser et accompagner la mise en place de dispositifs permettant l'accès au plus grand nombre à l'ensemble des activités associatives.



FAVORISER LES ÉCHANGES ET LE DIALOGUE AVEC LES ASSOCIATIONS :

- Communiquer sur l'ensemble des aides accordées aux associations.
- Faire fonctionner un Conseil de la Vie Associative et du Bénévolat.
- Créer les conditions et développer les outils favorisant les bonnes pratiques au sein des équipements publics utilisés par les associations.



ENCOURAGER, ACCOMPAGNER, VALORISER LES INITIATIVES INTER-ASSOCIATIONS CONTRIBUANT À L'ANIMATION DE LA VILLE :

- Soutenir sous différentes formes les projets impliquant plusieurs associations, qu'ils soient à l'initiative de la Ville ou des associations elles-mêmes.



CONFORTER LA QUALITÉ DE VIE ET LA COHÉSION SOCIALE :

- Inciter les associations à avoir une démarche éco-responsable.

Je soussigné, Auguste Louapre, Maire de Bruz, reconnais avoir pris connaissance de la charte, en acceptant les termes, et m'engage à la respecter et à la faire respecter.

À Bruz, le 2 mars 2019



LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES DES ASSOCIATIONS :



RESPECTER LES ÉQUIPEMENTS, LOCAUX ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION :

- Respecter les règlements intérieurs et en faire part aux adhérents.
- Respecter les modalités d'utilisation (réservation, accès, durée).
- Gérer de façon éco-responsable les ressources mises à disposition.
- Assurer une communication bienveillante envers le personnel municipal.



RENDRE LISIBLE LEUR PROJET (OBJECTIFS, ACTIVITÉS, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT) AUPRÈS DE LA VILLE, DE LEURS ADHÉRENTS ET DES BRUZOIS.



VALORISER LE BÉNÉVOLAT ET L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF :

- Sensibiliser les adhérents au fonctionnement associatif et à la nécessaire implication du plus grand nombre.
- Favoriser le renouvellement des instances et leur dimension intergénérationnelle en encourageant et en accompagnant les jeunes, et tout autre adhérent volontaire, dans la prise de responsabilité.



MAINTENIR UNE ORGANISATION ET UN FONCTIONNEMENT TRANSPARENTS :

- Assurer une transparence financière vis-à-vis des adhérents et de la Ville par la transmission et/ou la mise à disposition annuelle des rapports financiers et du rapport d'activité de l'association.
- Assurer une transparence de fonctionnement par le respect des règles démocratiques établies par la loi 1901 et par l'information des adhérents et de la Ville en cas de modification d'objet et de changement de dirigeant.
- Informer les représentants de la Ville de la tenue de l'Assemblée Générale.
- Transmettre à la Ville tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention.
- S'engager à respecter les demandes des services Vie Associative et Animation notamment en termes de délai de réponses et utilisation des équipements.



CONFORTER LA QUALITÉ DE VIE ET LA COHÉSION SOCIALE :

- Être particulièrement attentif à l'accueil des nouveaux adhérents et à leur intégration dans la vie associative.
- Mettre en place les conditions favorisant l'accès aux activités au plus grand nombre, et notamment aux personnes fragilisées et/ou précaires.
- Développer des collaborations et mutualisations entre associations.
- Être attentif aux conduites à risque, notamment liées à la consommation d'alcool et de drogue.



CONTRIBUER À LA VIE DE LA COMMUNE EN PARTICIPANT AUTANT QUE POSSIBLE À UNE OU PLUSIEURS ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET/OU D'ANIMATION.

Je soussigné(e) Patrick CORMIER Président(e) de l'association Heidi Escalade

Atteste avoir pris connaissance de la charte, en acceptant les termes, et m'engage à la respecter et à la faire respecter.

À Bruz,